

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 2

Artikel: Landsturm armé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edmond Probst, à Berne. — Les lieutenants-colonels Louis Grenier, Jacob Brunner et Louis Colombi deviennent chefs d'état-major des arrondissements territoriaux I, VIII et IX. — Le lieutenant-colonel médecin Henri de Montmollin, à Neuchâtel, devient chef du 1^{er} hôpital d'armée.

Les majors d'administration Breithaupt et Allamand sont attachés au commandant du I^{er} arrondissement territorial. Le major Jacob Hopf est attaché au V^e arrondissement; les majors Scherrer, Zweifel et Egli, au VII^e.

Le major de cavalerie Lambert devient premier adjudant du commandant en chef des étapes.

Le capitaine d'administration Mermod, à Grandson, devient officier d'administration de l'étape de réunion n^o 1.

Landsturm armé. — Le landsturm armé de la Suisse romande aura ses inspections aux lieux et dates suivantes, en 1896 :

I^{re} DIVISION

Cadres de carabiniers. — Etat-major et 5^e compagnie, 6 et 7 avril, à Lausanne. — 1^{re} compagnie, 1 et 2 juin, à Vallorbe. — 2^e compagnie, 15 et 16 juin, à Nyon. — 3^e compagnie, 22 et 23 mai, à Yverdon. — 4^e compagnie, 18 et 19 mai, à Lucens. — 6^e compagnie, 24 et 25 avril, à Aigle.

Cadres de fusiliers. — Bataillon 1, 15-16 avril, Nyon. Bat. 2, 1-2 juin, Vallorbe. Bat. 3, 27-28 mai, Cossonay. Bat. 4, 22-23 mai, Yverdon. Bat. 5, 18-19 mai, Lucens. Bat. 6, 12-13 mai, Echallens. Bat. 7, 6-7 avril, Lausanne. Bat. 8, 20-21 avril, Lutry. Bat. 9, 24-25 avril, Aigle. Bat. 10, 10-11 avril, Genève. Bat. 11, 4-5 mai, Sion. Bat. 12, 29-30 avril, St-Maurice.

TROUPE

Carabiniers. — Etat-major du bataillon 1, le 23 avril, à Vevey. 5^e compagnie, section de Lausanne, le 8 avril, à Lausanne. Les autres sections de cette compagnie, le 9 avril, également à Lausanne. Les autres compagnies passeront l'inspection avec les bataillons de fusiliers dans les communes de domicile. Compagnie de carabiniers de Genève, le 1^{er} avril, à Genève.

Fusiliers. — Bataillon n^o 1. Etat-major et 1^{re} comp., 17 avril, Coppet; 2^e comp., 17 avril, Nyon; 3^e comp., 18 avril, Rolle; 4^e comp., 18 avril, Aubonne.

Bataillon n^o 2. Etat-major et 1^{re} comp., 3 juin, Sentier; 2^e comp., 3 juin, Le Pont; 3^e comp., 3 juin, Arnex; 4^e comp., 4 juin, Croy.

Bataillon n^o 3. Etat-major et 1^{re} comp., 29 mai, Romanel; 2^e comp.,

29 mai, Bremblens ; 3^e comp., 30 mai, Cossonay ; 4^e comp., 30 mai, Cuarnens.

Bataillon n^o 4. Etat-major et 3^e comp., 26 mai, Grandson ; 1^{re} comp., 25 mai, Yverdon ; 2^e comp., 25 mai, Pomy ; 4^e comp., 26 mai, Ste-Croix.

Bataillon n^o 5. Etat-major et 1^{re} comp., 20 mai, Avenches ; 2^e comp., 20 mai Granges ; 3^e comp., 21 mai, Lucens ; 4^e comp., 21 mai, Moudon.

Bataillon n^o 6. Etat-major et 3^e comp., 16 mai, Romanel sur Lausanne ; 1^{re} comp., 15 mai, Echallens ; 2^e comp., 15 mai, Oron ; 4^e comp., 16 mai, Lausanne.

Bataillon n^o 7. Etat-major, 1^{re} et 2^e comp., 8 avril, Lausanne ; 3^e et 4^e comp., 9 avril, Lausanne.

Bataillon n^o 8. Etat-major, 3^e et 4^e compagnie, 23 avril, Vevey ; 1^{re} comp., 22 avril, Lutry ; 2^e comp., 22 avril, Cully.

Bataillon n^o 9. Etat-major et 2^e comp., 27 avril, Bex ; 1^{re} comp., 27 avril, Aigle ; 3^e comp., 28 avril, Sépey ; 4^e comp., 28 avril, Château-d'Ex.

Bataillon n^o 10. Etat-major, 3^e et 4^e comp., 14 avril, Genève ; 1^{re} et 2^e comp., 13 avril, Genève.

Bataillon n^o 11. Etat-major et 1^{re} comp., 6 mai, Sion ; 2^e comp., 6 mai, Conthey ; 3^e comp., 7 mai, Riddes ; 4^e comp., 7 mai, Saxon ; 5^e comp., 8 mai, Martigny.

Bataillon n^o 12. Etat-major et 2^e comp., 1^{er} mai, Monthey ; 1^{re} comp., 1^{er} mai, Saint-Maurice ; 3^e comp., 2 mai, Eviomaz ; 4^e comp., 2 mai, Sembrancher.

II^e DIVISION

Cadres de carabiniers. — Compagnie genevoise, 27-28 mars, Genève ; 1^{re} compagnie neuchâteloise, 5-6 mars, Colombier ; 2^e comp., 9-10 mars, Colombier ; 3^e comp., 11-12 mars, Colombier.

Cadres de fusiliers. — Bataillon 13, 27-28 mars, Genève. Bat. 14, 26-27 février, Romont. Bat. 15, 24-25 février, Bulle. Bat. 16, 28-29 février, Fribourg. Bat. 17, 2-3 mars, Guin. Bat. 18, 5-6 mars, Colombier. Bat. 19, 9-10 mars, Colombier. Bat. 20, 11-12 mars, Colombier. Bat. 21, 13-14 mars, Courtelary. Bat. 22, 16-17 mars, Tramelan-Dessus. Bat. 23, 18-19 mars, Delémont. Bat. 24, 20-21 mars, Porrentruy.

TROUPE

Carabiniers. — Compagnie genevoise, 1^{er} avril, Genève. 1^{re} compagnie neuchâteloise, 30 mars, Colombier ; 2^e comp., 28 mars, Coffrane ; 3^e comp., 27 mars, Locle.

Fusiliers. — Bataillon n^o 14. Etat-major et 1^{re} comp., 21 avril, Châtel-Saint-Denis ; 2^e comp., 22 avril, Rue ; 3^e comp., 23 avril, Romont ; 4^e comp., 24 avril, Sâles (Gruyère).

Bataillon n° 15. Etat-major et 2^e comp., 16 avril, Corbières ; 1^{re} comp., 17 avril, Bulle ; 3^e comp., 18 avril, Treyvaux ; 4^e comp., 20 avril, Fribourg.

Bataillon n° 16. Etat-major et 1^{re} comp., 11 avril, Estavayer ; 2^e comp., 13 avril, Martel ; 3^e comp., 14 avril, Montagny-la-Ville ; 4^e comp., 15 avril, Belfaux.

Bataillon n° 17. Etat-major et 3^e comp., 7 avril, Wuppenwyl ; 1^{re} comp., 8 avril, Morat ; 2^e comp., 9 avril, Guin ; 4^e comp., 10 avril, Tavel.

Bataillon n° 18. Etat-major et 1^{re} comp., 13 mars, Brévine ; 2^e comp., 14 mars, Verrières ; 3^e comp., 16 mars, Buttes ; 4^e comp., 17 mars, Boudry.

Bataillon n° 19. Etat-major et 2^e comp., 18 mars, Neuchâtel ; 1^{re} comp., 20 mars, aux Ponts ; 3^e comp., 19 mars, Neuchâtel ; 4^e comp., 21 mars, Coffrane.

Bataillon n° 20. Etat-major et 2^e comp., 23 mars, Locle ; 1^{re} comp., 24 mars, Locle ; 3^e comp., 25 mars, Locle ; 4^e comp., 26 mars, Locle.

Bataillon n° 21. Etat-major et 3^e comp., 28 avril, Courtelary ; 1^{re} comp., 30 avril, Renan ; 2^e comp., 29 avril, St-Imier ; 4^e comp., 27 avril, Neuveville.

Bataillon n° 22. Etat-major et 2^e comp., 1^{er} mai, Saignelégier ; 1^{re} comp., 5 mai, St-Ursanne ; 3^e comp., 4 mai, Tavannes ; 4^e comp., 2 mai, Tramelan-Dessous.

Bataillon n° 23. Etat-major et 2^e comp., 7 mai, Delémont ; 1^{re} comp., 6 mai, Laufon ; 3^e comp., 8 mai, Courrendlin ; 4^e comp., 9 mai, Moutier.

Bataillon n° 24. Etat-major et 2^e comp., 12 mai, Chevenez ; 1^{re} comp., 11 mai, Porrentruy ; 3^e comp., 13 mai, Vendlincourt ; 4^e comp., 15 mai, Miécourt.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On lit dans les *Journaux lausannois quotidiens* du 2 février :

« **Simplon.** — MM. E. Ruchonnet et Dumur, directeurs du Jura-Simplon, sont partis pour Rome, afin de demander au gouvernement italien la concession pour l'entreprise du Simplon, concession pour ainsi dire liée au traité conclu et signé à Berne. Le Parlement italien, qui doit le premier approuver le traité, pourrait traiter les deux questions simultanément, alors que le ministère est compétent pour le faire. »

Tous nos vœux accompagnent dans leur important voyage nos anciens et excellents collègues de la *Revue militaire*, MM. le colonel du génie *Dumur* et le lieutenant-colonel d'artillerie *Ruchonnet*.

Puisse leur mission coïncider avec une satisfaisante solution de la question abyssinienne, déblayant le terrain des affaires européennes ! Puissent-ils nous télégraphier bientôt qu'après un engagement pas trop